

SEANCE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2021

Présents : AUDONNET Sylvie, BECKER Pascal, DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, MENETRIER Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian, SAVY Stéphane, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Excusé: BURBAUD Didier,

Monsieur BECKER Pascal a été nommé secrétaire.

2021-02-01 PRESENCE D'UNE TIERCE PERSONNE POUR PRESENTER LE BUDGET

Aucune disposition du Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit qu'un tiers, non membre de l'assemblée délibérante, puisse intervenir lors des débats. Une telle intervention n'est donc envisageable que si une délibération le prévoit expressément.

Mme DECLERCQ, conseillère aux décideurs locaux à la trésorerie de Confolens, nous précise qu'ils ont reçu un rappel de la direction générale les alertant sur ce sujet.

Le Maire demande donc aux conseillers municipaux de délibérer en ce sens afin d'une intervention d'un membre du personnel de la trésorerie de Confolens soit possible.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise un membre des services de la trésorerie municipale à intervenir lors des réunions pour apporter les précisions qu'il jugera nécessaires.

2021-02-02 VOTE DES COMPTES DE GESTION (Commune et Assainissement)

Le Conseil Municipal, pour chaque budget (Commune et Assainissement),

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes ; les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/20 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

M. SOUPIZET Daniel, Maire, sort pour l'approbation des comptes administratifs.

2021-02-03 COMPTES ADMINISTRATIFS (Commune et Assainissement)

Après délibération et pour chaque budget (Commune et Assainissement), à l'unanimité des membres

présents, le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Marie-Jeanne PINARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. SOUPIZET Daniel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de présentation faite du compte administratif
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs.

M. SOUPIZET Daniel, Maire, regagne sa place pour la suite de la réunion.

2021-02-04 BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SOUPIZET Daniel, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 234 141.75 €, décide, après délibération, d'affecter ce résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement N-1	195 427.89 €
Résultat de l'exercice	38 713.86 €
Résultat à affecter :	234 141.75 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
D001 - Besoin de financement	- 128 487.60 €
R001 - Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	104 950.55 €
BESOIN DE FINANCEMENT	
DECISION D'AFFECTATION	
R1068 - Affectation en réserves	23 537.05 €
R002 - Report de fonctionnement	210 604.70 €

2021-02-05 BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SOUPIZET Daniel, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 10 156.99 €, décide, après délibération, d'affecter ce résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement N-1	10 977.41 €
Résultat de l'exercice	- 820.42 €
Résultat à affecter :	10 156.99 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
D001 - Besoin de financement	
R001 - Excédent de financement	156 291.14 €
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
BESOIN DE FINANCEMENT	
DECISION D'AFFECTATION	

R1068 - Affectation en réserves	
R002 - Report de fonctionnement	10 156.99 €

2021-02-06 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire expose aux conseillers qu'afin de pouvoir procéder à l'élaboration du budget 2021, il est nécessaire de fixer les montants des subventions aux associations et organismes.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe les subventions 2021 comme suit :

Associations Communales	Montants 2020	Propositions 2021
Comité des fêtes	1200	1200
Société de chasse	250	250
ESL Section Football	250	250
ESL Section Gym Volontaire	150	150
ACPG-CATP	125	125
Lesterps Patrimoine	150	150
S-TOTAUX Ass. Communales	2 125 €	2 125 €

Associations ou organismes non-communaux	Montants 2020	Propositions 2021
Don du sang	100	100
La Prévention routière	50	50
CAUE	50	50
AGEF TEMPO	150	150
La Grande Famille Confolentaise	150	150
Comité de La croix rouge	50	50
Centre social du Confolentais <i>Participation facturée en fonction des familles utilisatrices</i>	0	250
Assoc. Entraide contre la leucémie	100	100
Assoc. Nature et accueil	100	100
La Gaule Confolentaise	30	30
Banque alimentaire	30	30
ADMR	60	60
Tour de Charente limousine	0	0
Divers	350	100
Sous-TOTAUX Ass. Non- Communales	970 €	970 €
TOTAUX	3 095 €	3 095 €

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

2021-02-07 TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

Le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs au 01/01/20 avaient été fixés comme suit :

Abonnement :

Tarif : **45 €** par an

Au prorata du temps passé soit 3.75 € par mois (*Un mois commencé étant un mois du*).

Consommation :

Tarif : **0.69 €** / m³

Afin de pouvoir assurer l'obligation d'amortissement des frais d'étude, de prendre en compte les couts induits par la facturation par AGUR (frais et décalage des recettes), il propose de modifier les tarifs 2021 comme suit :

Abonnement :

Tarif : **48 €** par an au prorata du temps passé soit 4 € par mois (*Un mois commencé étant un mois du*).

Consommation :

Tarif : **0.72 €** / m³

Abonnés EP avec relevé : Consommation réelle
 Non abonnés ou abonnés EP sans relevé: Maison principale : 50 m³
 Maison secondaire : 25 m³

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe les prix détaillés ci-dessus à partir du 01/01/2021. Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'en informer la société AGUR pour la facturation 2021.

2021-02-08 AUTORISATION DE POURSUITE POUR LE TRESORIER (CONVENTION)

Un nouveau trésorier ayant été nommé à Confolens demande, il faut signer avec lui une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux. Ce document décrit de façon détaillé le rôle de chacun (*Commune et Trésorerie*) dans le recouvrement des sommes à percevoir.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le Maire ou l'un de ses adjoints de signer la convention avec le Trésorier de Confolens.

2021-02-09 VENTE DE LA MAISON 3, RUE DES MURAILLES

Le Maire fait part au conseil municipal d'un compris de vente pour la maison Dufour pour la somme de 43 500 € net vendeur.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition pour la vente de l'intégralité de la parcelle F 1068. Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2021-02-10 FDAC 2021 – TRAVAUX DE VOIRIE

M. GANTEIL est venu sur place pour voir sur le terrain les différentes voies envisagées.

Un récapitulatif du chiffrage du programme FDAC 2021 avait été fait par commune par la CCCL mais celui-ci a été réalisé pour le dossier de demande de subvention et n'est pas définitif.

Le dossier de demande de subvention devant être fait au plus tard le 15/03/2021, M. GANTEIL ne pouvait pas effectuer tous les métrés et détails des devis demandés dans le délai imparti. Il est toujours en cours de finalisation du programme et des métrés et nous transmettra les devis détaillés par commune dans les 15 jours à venir ; le temps pour lui de finir de mesurer les voies.

Pour notre commune, les voies suivantes ont été envisagées, il faudra choisir les priorités en fonction de l'enveloppe financière : Aucher, Les Granges, Les Boiges/La Jaubertie, Haut-Vérina, Le Mas, Les pièces rouges (*Montée AUDOIN Camille*), Rue du stade (*Montée jusqu'au portail*).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attendre le chiffrage de ces différentes voies et fera une sélection en fonction de l'enveloppe financière allouée soit environ 21 000€ (Participation versée à la CCCL etsomme supplémentaire).

2021-02-11 REFLEXIONS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'afin de préparer le budget 2021, les différents investissements envisagés doivent être chiffrés.

Après échange, le Conseil municipal valide la liste ci-dessous qui sera utilisée pour l'élaboration du budget 2021:

INVESTISSEMENTS	Montant envisagé
ECLAIRAGE PUBLIC	
<i>Remplacement Lampadaire Carrefour de Brigueuil</i>	<i>Part Cne : 2 358.45 €</i>
<i>Ajout Lampadaire Rue Jourdain 1^{er} (Demande administrée)</i>	<i>Part Cne : 1 829.18 €</i>
FDAC 2021	21 000 €
Nouveau défibrillateur <i>Commande groupée CCCL</i>	2 000 €
Aménagement bourg – Abords Abbaye Phase 2	1 257 € + 2 000 €

Géomètre bornages parcelles + Acqu parcelles + notaire Travaux RAR + prévus	40 966 € + 110 000 €
Local chasse Subv possible du Conseil Départemental	10 000 €
Achat poubelles Subvention possible de Calitom	500 €
Busage EP - Terrain LAVERGNE Buse et matériaux + 8h de pelleteuse	3 600 €
Taille haie électrique avec batterie dans le dos	1 800 €
Toiture dépôt des cantonniers Diagnostic amiante + Travaux	260 € + €
Site internet RAR	1 941 €
Participation Commune Petit patrimoine (Solde Opération 4)	5 300 €
Beffroi Ligne de vie	2 000 €
Installation chauffe-eau école	2 500 €
Dépenses imprévues	10 000 €

En ce qui concerne l'aménagement du bourg Phase 2, des décisions d'option d'aménagement seront prises en fonction de la restitution de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive.

2021-02-12 CAMPAGNE DE STERILISATION DE CHATS ERRANTS

Quelques personnes sont venues pour informer la mairie d'un problème de plus en plus important sur la présence de chats errants. Les services de la Fourrière ont été contactés et ils peuvent nous aider à mettre en place une campagne de stérilisation, conformément à l'article L. 211-27 du CRPM.

Principe :

Les chats errants sont :

- capturés sur le site défini par la commune, et acheminés chez le vétérinaire de notre choix par nos soins,
- sont testés au FEL/ FIV et leucose, et si négatifs,
- sont stérilisés et marqués à l'oreille d'un S (Stérilisation) ou un O (ovariectomie),
- sont réintégrés sur le site d'origine.

Prise en charge financière du syndicat:

Stérilisation et marquage : 50 €/chat (décision du 22/03/18).
Test FEL/FIV: 25 €/chat (décision du 12/11/15).

La différence de coût est prise en charge par la commune.

Etapas de la procédure :

- 1- Convenir de la période choisie pour la réservation des trappes de captures (si nécessaire)
- 2- Faire établir un devis par le vétérinaire de notre choix pour connaître les tarifs qu'il applique (fiche)
- 3- Prendre un arrêté d'information à la population à afficher au moins 8 jours avant la campagne.
- 4- Signer une convention cadre avec le syndicat de la Fourrière.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de se renseigner plus précisément sur le nombre de chats concernés pour évaluer le coût de l'opération. Il sera bien précisé aux personnes que, conformément à la législation, les chats devront bien être relâchés à l'endroit où ils ont été capturés.

2021-02-13 BIENS NON ENTRETENUS (TRAVAUX DE MISE EN SECURITE)

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que deux maisons situées sur le parvis de l'église sont en très mauvais état et des tuiles tombent sur la voie publique.

Pour la parcelle cadastrée F 690 :

- Les deux propriétaires mentionnés au cadastre sont décédés depuis – de 30 ans.
- Les successions n'ont pas été faites ou la parcelle y a été oubliée... (multitude d'héritiers potentiels)

- Il n'y a pas d'impôt foncier à payer (classé en non-bâti)

Pour la parcelle F 689 :

- Il y a cinq propriétaires (1 usufruitière et 4 nus-propriétaires). Ils ont été contactés et se rejettent la responsabilité.
- Les impôts fonciers sont payés par l'usufruitière.

Des renseignements juridiques ont été pris auprès d'ATD16 et de L'association des maires de Charente.

La voisine va également être contactée pour savoir si elle est intéressée par l'acquisition de la maison qui touche la sienne.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge dans un premier temps le Maire ou l'un de ses adjoints de faire une demande de renseignement auprès du service de la publicité foncière d'Angoulême pour les deux parcelles afin d'être sur des propriétaires à contacter.

QUESTIONS DIVERSES :

Installation d'une antenne « réseau mobile » : Le maire informe le conseil municipal que notre commune a été choisie pour l'implantation d'une antenne « Réseau téléphone mobile » afin de desservir le bas du bourg. Après demande de renseignement, il faut chercher un terrain d'environ 100 m², si possible à proximité du réseau électrique. L'antenne ferait entre 28 et 36 m.

Maison du patrimoine : Le maire informe le conseil municipal que l'étoile sportive a été contactée afin de créer une exposition pour le 80^{ème} anniversaire du club. Un peintre habitant à Esse a également été contacté pour une exposition.

Prévisions rentrée scolaire 2021/2022: Le maire informe le conseil municipal que, vu les effectifs, tout comme plusieurs écoles environnantes, le BOREALL va perdre une classe. Des réunions sont prévues avec les communes et l'inspection d'académie afin de savoir quelle commune va être impactée.

Mesures en faveur des jeunes : Le maire propose au conseil municipal de réfléchir à une solution pour aider les jeunes de la commune. Il est proposé de verser une petite aide (peut-être 50€) à chaque jeune ayant obtenu un diplôme à partir du BEP/CAP ... et dont au moins un des parents habite la commune. Un règlement détaillé va être écrit pour gérer cette aide au mérite de manière la plus juste possible.

Demande de travaux dans le logement des écoles : Le conseil municipal informe le conseil municipal d'un courrier de notre locataire, Mme BERNARD Florence, demandant quelques travaux dans son logement : changement de lavabo et d'évier, installation d'une prise électrique, installation de dalles.... Les travaux vont être chiffrés.

Vente Cne / MORICHON: Le maire informe le conseil municipal que tous les documents ont été envoyés à Me DE BOYSSON pour finaliser la vente des biens de section à La Chabarie.

Réorganisation des régies: Le maire informe le conseil municipal d'une nouvelle organisation concernant la gestion des fonds des régies. Les fonds devront être déposés à La Banque Postale. Il propose donc de ne conserver que la régie « Services aux administrés ».

Repas des aînés : Selon les mesures sanitaires, il pourrait être organisé en novembre. Il reste à choisir la date et le traiteur.

Moto : Une personne fait de la moto sur le territoire communal sans casque, avec un tout petit enfant... Des recherches vont être faites pour trouver l'identité de cette personne et lui faire un avertissement.

La séance a été clôturée à 23h34